



Règles de participation et de fonctionnement du tirage moitié-moitié

Titulaire

Nom de l'organisme : Défilé de Noël de Sainte-Julie

Numéro de licence : L-03559

Activité de tirage et billets

Type de tirage : Moitié-moitié

Nombre de billets mis en vente : 1 000

Numérotation des billets : du 0001 au 1000

Prix de vente des billets :

- 1 billet pour 2 \$
- 3 billets pour 5 \$
- 10 billets pour 10 \$
- 25 billets pour 20 \$

Endroit et période de vente : Les billets seront en vente en ligne (par le site Zeffy.com) dès la réception de la licence de tirage, ainsi qu'au Village de Noël de Sainte-Julie (550 Boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, QC J3E 1W8), le 6 décembre 2025 entre 16 h et 22 h.

Sélection du gagnant

Mode de sélection : Les billets seront déposés dans un baril et un billet gagnant sera tiré au hasard parmi l'ensemble des billets vendus.

Date, heure et lieu du tirage : Le 6 décembre 2025 à 22 h, au Village de Noël de Sainte-Julie (550 Boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, QC J3E 1W8).

Ordre du tirage : Un seul prix sera tiré. Le billet gagnant sera retiré et déclaré gagnant du tirage.

Procédure de sélection du gagnant : Un membre du comité organisateur procédera à la pige, en présence d'au moins un témoin.

Prix

Valeur totale du prix : 50 % du montant total des ventes de billets.

Description du prix : Le gagnant recevra 50 % du montant amassé par la vente des billets du tirage moitié-moitié.

Le 50 % restant servira à financer les activités du Défilé de Noël de Sainte-Julie, dont la construction d'un nouveau char allégorique, la bonification du Village de Noël et le soutien à l'équipe de bénévoles.

Réclamation du prix

Procédure de réclamation : Le gagnant sera annoncé sur place au moment du tirage et contacté par téléphone ou courriel s'il n'est pas présent.

Endroit pour réclamer le prix : Aux ateliers du Défilé de Noël de Sainte-Julie (dans la cour du Centre du camion Lussier-Lussicam (1341 Rue Principale, Sainte-Julie, QC J3E 0C4)).

Délai pour réclamer le prix : Le gagnant dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date du tirage pour réclamer son prix.